

NOTE: Ceci est une traduction française du document original écrit en anglais à titre d'information seulement.
En cas de divergence, l'original anglais prévaudra.

Dévoiler l'industrie de l'habillement en Haïti : Des décennies d'ingérence étrangères injustifiées

12 avril 2022

(Sandra Wisner est avocate interne senior au sein de l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (IJDH), une organisation américaine pour la protection des droits humains, travaillant en partenariat avec le cabinet d'avocat d'intérêt public basé en Haïti le Bureaux des Avocats Internationaux (BAI). Kristina Fried est avocate et Bertha Justice fellow avec l'IJDH).

Au premier regard, les [manifestations](#) des travailleurs de l'industrie de l'habillement qui balaie le pays semblent être le résultat de salaires minimum nettement insuffisants. Mais écoutez attentivement les organisateurs et vous verrez qu'elles trouvent leur origine dans des décennies de violations des droits perpétrées par l'approche des États étrangers en matière d'investissement en Haïti. Les acteurs étrangers doivent être tenus responsable de leurs obligations légales, à la fois pour les dommages qu'ils ont causés et pour garantir que les futurs investissements en Haïti soient équitables et durables.

Faire d'Haïti la nouvelle capitale de l'Habillement

Pendant des décennies, les États-Unis et d'autres pays ont [encouragé](#) l'expansion de [l'industrie de l'habillement](#) en Haïti. Dans les années 1980, les institutions financières internationales et les États-Unis ont imposé une [série de prêts conditionnés par des réformes économiques](#) qui ont [détruit](#) le secteur agricole haïtien et les moyens de subsistance de ces familles d'agriculteurs. Ces politiques ont finalement facilité le remplacement de l'agriculture de subsistance essentielle en Haïti par une industrie de l'habillement qui exploite une main-d'œuvre bon marché et [privilégie les intérêts étrangers](#) au détriment d'un [développement à long terme fondé sur les droits humains](#). Au début des années 1990, l'ONU et l'organisation des États américains ont même fait une exception à leur [embargo commercial](#) contre le régime militaire dictatorial d'Haïti pour autoriser le commerce pour la fabrication d'assemblages. Dans les années 2000, grâce à un certain nombre [d'accords commerciaux](#), les États-Unis ont créé un [marché stable](#) pour [l'exportation de matières premières](#) vers Haïti depuis les États-Unis et ont rendu [très bon marché](#) pour les entreprises américaines l'importation de vêtements fabriqués en Haïti. Les zones de libre-échange, établies par le gouvernement haïtien mais fortement [encouragées](#) par le [financement des IFI](#), ont encore cimenté l'accès sans entrave des acteurs étrangers au marché haïtien et à une main-d'œuvre bon marché en permettant aux entreprises nationales et étrangères [d'importer, de produire et de réexporter des marchandises](#) avec des incitations commerciales.

Construite sur la promesse d'une création d'emplois et de meilleures perspectives économiques, l'industrie de l'habillement - qui, en tant que principale industrie d'exportation du pays, représente 90 % de l'ensemble des exportations - a plutôt donné lieu à des violations généralisées des droits des travailleurs et a exacerbé la grave insécurité alimentaire existante. Un exemple particulièrement marquant du soutien de la communauté internationale à l'industrie haïtienne de l'habillement est le parc industriel de Caracol (CIP), un immense parc industriel situé dans le nord d'Haïti, principalement financé par les États-Unis et la Banque interaméricaine de développement après le tremblement de terre de 2010. Les bailleurs de

fonds du parc ont affirmé qu'ils apporteraient une [croissance économique](#) et [65 000 nouveaux emplois](#), et l'ancienne secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a [promis](#) qu'ils "respecteraient les normes internationales du travail."

Violations des droits des travailleurs et complicité étrangère

Ces politiques et initiatives n'ont pas permis de créer les [dizaines de milliers d'emplois promis](#) ni de générer [suffisamment de recettes d'exportation](#) pour financer le secteur social en difficulté du pays. Les accords commerciaux américains ont permis l'arrivée de sociétés américaines telles que [Val D'Or Appareil](#) et [99 Degrees](#), qui ont délocalisé leurs installations de production en Haïti. Mais ils n'ont jamais apporté le développement économique promis - en 2021, seuls [14 000](#) des 65 000 emplois que le CIP avait promis de créer se sont matérialisés, et Haïti a continué à fonctionner avec un [déficit commercial moyen de 3 milliards de dollars US](#) au cours des dix dernières années.

Au lieu de cela, comme nos collègues *du Bureau des avocats internationaux* (BAI) l'ont directement observé alors qu'ils s'efforçaient d'obtenir réparation pour les travailleurs devant les tribunaux haïtiens, cette industrie de l'habillement a donné lieu à des allégations de violations des droits des travailleurs, notamment de [harcèlement sexuel](#) sur le lieu de travail, de [vol d'avantages sociaux](#), et de [déchets polluants](#). Selon le [programme "Better Work"](#) de l'Organisation internationale du travail, il a été constaté à plusieurs reprises que des entreprises de confection de tout le pays [viole](#)nt le droit du travail haïtien et international. Val D'or Appareil [a fermé ses portes](#) fin janvier sans indemniser les travailleurs, qui [ont affirmé](#) avoir été "traités comme des esclaves". En 2020, une [lettre](#) écrite par un groupe de membres du Congrès américain a souligné le manquement ["particulièrement flagrant"](#) de 62 entreprises américaines qui importent d'Haïti - grâce aux accords commerciaux américains - à "respecter les exigences en matière d'assurance maladie et de cotisations de sécurité sociale." L'industrie a également l'[habitude](#) de [licencier illégalement](#) les travailleurs qui se syndiquent - Palm Apparel S.A., une entreprise haïtienne de fabrication de vêtements qui [fournit](#) la société canadienne GILDAN, a [licencié](#) des dizaines de membres du syndicat en 2020.

Le gouvernement américain est également directement complice du [salaire minimum inadéquat](#) des travailleurs de l'habillement en Haïti, qui [viole les normes internationales relatives aux salaires équitables](#). Au début des années 1990, un [rapport de la Commission nationale du travail](#) a révélé comment les États-Unis, de [concert](#) avec l'élite économique haïtienne, ont utilisé leur pouvoir pour bloquer l'augmentation du salaire minimum prévue par l'ancien président Aristide. Puis, en 2009, l'administration Obama a [travaillé avec des propriétaires d'usines](#) et des [sociétés de vêtements](#) pour [empêcher](#) la tentative du gouvernement haïtien d'augmenter le salaire minimum à environ 61 cents américains par heure. Selon une [série de documents publiés par WikiLeaks](#), [grâce à l'intervention des États-Unis](#), le gouvernement haïtien n'a finalement augmenté le salaire minimum qu'à un maigre 31 cents de l'heure, soit bien moins que les 12,50 dollars par jour nécessaires pour survivre.

Priorisé le profit au dépend de la sécurité alimentaire

En finançant des initiatives comme CIP, les acteurs étrangers ont encore réduit l'indépendance agricole d'Haïti et aggravé [l'insécurité alimentaire](#) extrême en encourageant le gouvernement haïtien à convertir d'énormes étendues de terres fertiles en usines ou autres industries d'exportation. La CIP a déplacé environ 4 000 [agriculteurs de subsistance](#). Malgré les [efforts considérables](#) des communautés touchées et des alliés de la société civile, ces agriculteurs

n'ont toujours [pas été indemnisés](#) pour la perte de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, conformément à leurs droits.

Un autre exemple marquant est l'[établissement](#) en février 2020 d'une zone de libre-échange sur 8 600 hectares dans le territoire de Savane-Diane, qui a dépossédé plus d'une centaine de familles de leurs terres. La zone franche sera utilisée par [Stevia Agro-Industrie S.A.](#), une entreprise agroalimentaire appartenant à la [riche famille Apaid](#), pour cultiver la stévia. La stévia [sera très certainement exportée](#), probablement vers les États-Unis pour être utilisée par des entreprises comme [Coca-Cola](#) - l'un des plus [grands](#) acheteurs de stévia. Entre-temps, les Haïtiens ont demandé au gouvernement de donner la [priorité à la production nationale dans le secteur agricole](#) afin de promouvoir la [souveraineté alimentaire](#) du pays, d'augmenter l'emploi et de [réduire le coût de la vie](#).

Alors que les terres des Haïtiens sont saisies et leurs droits violés, les sociétés étrangères en profitent. Au moins [62 entreprises américaines](#) font assembler leurs vêtements en Haïti à grand profit, dont [Gap, Old Navy, H&M, JCPenney, Zara](#) et [Walmart](#), qui est le [plus gros client](#) du [plus grand employeur](#) de CIP, ainsi que l'entreprise canadienne GILDAN, l'un des plus gros importateurs des usines de vêtements haïtiennes.

Les États étrangers ne sont pas au-dessus des lois

Il est certain que les investissements étrangers sont essentiels pour le développement d'Haïti. Mais la plupart des investissements existants n'ont pas permis d'atteindre la croissance économique qu'ils promettaient, et nuisent plutôt à ceux dont ils prétendent améliorer la vie. Ils ne sont pas non plus conformes au droit international.

Les investissements étrangers sont soumis aux obligations juridiques internationales des États. Les États - y compris les États-Unis - ont des [obligations extraterritoriales](#) qui les obligent à [respecter et à protéger les droits économiques, sociaux, et culturels](#) à l'étranger et à prendre des ["mesures conjointes et distinctes"](#) pour faire respecter les droits humains universels. Cette dernière obligation est largement comprise comme conférant aux États, en particulier ceux du Nord, le devoir de veiller à ce que l'aide internationale soit fournie conformément aux principes universels des droits humains.

Dans ce cadre, les travailleurs de l'habillement bénéficient de multiples droits fondamentaux internationaux. Ces droits - inscrits dans les principes généraux de lutte contre la discrimination - comprennent le droit à un ["salaire équitable"](#) permettant aux travailleurs "un niveau de vie adéquat", le droit de [former des syndicats et d'y adhérer](#), le droit de ne pas être privé arbitrairement d'emploi, et le droit à un environnement de travail sûr. Enfin, les travailleurs - et les personnes déplacées par les usines - ont droit à un [environnement sain](#), et se voient garantir des [protections contre les expulsions forcées](#).

Les États étrangers ont violé ces obligations par le biais d'une ingérence directe - comme les efforts répétés du gouvernement américain pour bloquer les augmentations proposées du salaire minimum - et par l'imposition, depuis des décennies, de réformes économiques et d'accords commerciaux qui [permettent aux sociétés étrangères de faciliter les violations des droits des travailleurs et d'en tirer profit](#). Grâce aux incitations commerciales imposées par l'étranger, les sociétés étrangères continuent d'acheter des vêtements fabriqués dans des usines - souvent elles-mêmes détenues ou gérées par des sociétés étrangères - dont il a été démontré

à maintes reprises qu'elles ne respectaient pas les standards minimums en matière de droit internationale du travail.

Même lorsque les États reconnaissent leurs propres échecs - comme l'a fait Bill Clinton en 2010, en notant les [conséquences désastreuses](#) des politiques économiques de son administration sur l'indépendance agricole d'Haïti - et face aux [demandes récurrentes des travailleurs de l'habillement pour un salaire décent](#), aucune répercussion ne s'ensuit. L'absence de responsabilité des acteurs internationaux - due en partie aux [obstacles à l'implémentation](#) de ces obligations extraterritoriales - illustre la manière dont ils opèrent au-dessus des lois. Dans le même temps, les sociétés étrangères restent largement impunies et les réparations pour les victimes sont rares. Par exemple, rien ne prouve que les entreprises étrangères qui importent des vêtements haïtiens provenant d'usines qui violent les droits des travailleurs n'aient jamais perdu les avantages prévus par les accords commerciaux américains. En outre, des années après avoir été déplacés par la CIP, les agriculteurs [attendent toujours](#) une compensation.

Sous couvert du développement, les acteurs étrangers ont poursuivi et bénéficié de l'environnement d'ateliers clandestins auquel Haïti est confronté aujourd'hui, et ce faisant, ont favorisé l'exploitation continue des travailleurs haïtiens. Ces travailleurs ne protestent pas seulement contre les conséquences de cet environnement - bas salaires et autres violations des droits - mais également contre l'ensemble du système d'exploitation. Afin de respecter et de protéger les droits humains des Haïtiens, les investissements étrangers doivent refléter une approche fondée sur les droits, menée par les Haïtiens et conforme aux normes juridiques internationales.